

## Sommaire

Indicateurs présentés.....	2
Paramètres diffusés .....	2
Contenu du téléchargement :.....	4
Description du fichier « listeObj_xxxx ».....	4
Description du fichier « listeDataIndicateurs_xxx » .....	6
Glossaire .....	6

Modifications du document	
12/2010 version 1.1	Création du document
06/2011 version 1.2	Export des points de rejets (code, libellé, position)
02/2015 version 1.3	Fiabilisation de l'information du processus de raccordement entre un industriel et un système de collecte des effluents collectifs, Enrichissement du fichier "listeObj" : ajout des points de rejets directs et points de rejet de STEP pour les établissements raccordés.
06/2018 version 1.4	Ajout des données SDE (substances dangereuses), glossaire

## DONNEES REJETS INDUSTRIELS

### Indicateurs présentés

Les pressions polluantes dues aux activités industrielles sont caractérisées par les flux polluants déversés au milieu naturel. Les données de rejets industriels présentées sur ce site sont issues du dispositif de calcul des redevances pollution de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

#### **2 périodes sont à considérer :**

- année 2008 et au-delà
- la période antérieure à 2008

#### **Données relatives à 2008 et au-delà :**

Il s'agit des pollutions déterminées par les redevances **perçues au titre de l'article L.213-10-2 du Code de l'Environnement** (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006).

Elles concernent environ 2 000 établissements pour la pollution (dont 770 redevables).

**Les pollutions nettes sont exprimées en flux annuels.**

**Elles concernent les rejets au milieu naturel, après épuration éventuelle sur site (station d'épuration industrielle), par épandage des effluents ou par le biais d'une station d'épuration communale.**

**Elles correspondent à la moyenne du mois de rejet moyen annuel et du mois de rejet le plus fort.**

Elles sont déterminées :

- pour les rejets les plus importants, directement à partir des résultats d'autosurveillance réglementaire des rejets réalisés par les entreprises,
- pour les autres établissements, par corrélation avec des informations de production déclarées annuellement par les établissements (estimations forfaitaires ou sur la base de mesures de pollution réalisées par l'Agence) et après déduction de la pollution évitée par les ouvrages d'épuration industriels ou communaux.

Pour les rejets de micro-polluants, l'Agence de l'Eau dispose d'indicateurs globaux (MI, METOX, AOX), mais pas de données relatives à chaque substance dangereuse visée par la Directive Cadre.

### Paramètres diffusés

Les pressions polluantes présentées sur ce site sont ceux issus du dispositif de redevances de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**MES** : Matières en suspensions – unité : Kg/an

**DCO** : Demande chimique en oxygène – unité : Kg/an

**DBO5** : Demande biochimique en oxygène en 5 jours – unité : Kg/an

**MI** : Matières inhibitrices – unité : Kéquitox/an

**NR** : Azote réduit (organique et ammoniacal) – unité : Kg/an

**P** : Phosphore total (organique et minéral) – unité : Kg/an

**METOX** : métaux et métalloïdes - unité : Kg/an

Les Metox sont exprimés par la somme de leur masse en grammes pondérée par les coefficients multiplicateurs suivants :

Arsenic	10	Cadmium	50	Chrome	1
Cuivre	5	Mercure	50	Nickel	5
Plomb	10	Zinc	1		

**AOX** : composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif - unité : Kg/an

**Chaleur rejetée** en mer ou en rivière : unité : Mthermies/an

**SDE** : Substance dangereuses pour l'environnement - unité : Kg/an

## **Données antérieures à 2008 :**

Il s'agit des pollutions déterminées par les redevances **perçues au titre du dispositif antérieur à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - LEMA (activités antérieures à 2008)**.

**Les principales différences sur les données avec le dispositif post-LEMA concernent :**

- ⇒ **les paramètres polluants : ils sont identiques à l'exception de :**
  - MOad2 (matières oxydables après décantation 2 heures) à la place de DBO5 et DCO
  - la chaleur rejetée (pas d'informations)
  
- ⇒ **les unités de flux polluants :** la pollution est **journalière** (correspond à la pollution rejetée un jour normal du mois d'activité polluante maximale)  
MES, MO, NR, P, AOX exprimés **en Kg/j**  
MI exprimées **en équitox /j**  
Metox exprimés **en g/j**
  
- ⇒ **le mode de calcul des flux polluants des industries raccordées :** pour ces activités, la pollution concerne les flux rejetés au réseau d'assainissement et non au milieu naturel
  
- ⇒ **les pollutions brutes sont disponibles** (il s'agit des pollutions en sortie de procédé de fabrication et en amont de toute épuration éventuelle sur le site industriel)

## DONNEES REJETS INDUSTRIELS

### Contenu du téléchargement :

Le téléchargement comporte 4 fichiers :

- ce fichier décrivant les informations collectées
- le fichier avertissements.pdf présentant les informations légales des données du serveur de bassin
- le fichier listeObj\_xxxx décrivant les établissements sélectionnés dans le panier
- le fichier listeDataIndicateurs\_xxxx les indicateurs calculés pour établissements sélectionnés dans le panier

### Description du fichier « listeObj\_xxxx »

Ce fichier décrit les établissements industriels et leurs raccordements éventuels aux réseaux collectifs :

Libelle/Type	Description
<b>code_etablissement</b> caractère	Code bassin de l'établissement industriel
<b>nom_etablissement</b> caractère	Nom de l'établissement industriel
<b>date_service</b> date	Date de mise en service connue
<b>date_hs</b> date	Date de mise hors service de l'ouvrage
<b>ei_x</b> numérique	Coordonnées (abscisse) de l'établissement industriel (en lambert 93)
<b>ei_y</b> numérique	Coordonnées (ordonnées) de l'établissement industriel (en lambert 93)
<b>code_activite</b> caractère	code NAF de l'activité de l'industriel
<b>code_gidic</b> caractère	Code de l'établissement industriel pour la Gestion Informatique des Données des Installations Classées
<b>cd_intervenant</b> caractère	Code du maître d'ouvrage de l'établissement industriel
<b>nom_intervenant</b> caractère	Libellé du maître d'ouvrage
<b>cd_systeme_collecte</b> caractère	Code du système de collecte des effluents domestiques si l'industriel est raccordé
<b>lb_systeme_collecte</b>	Libellé du système de collecte des effluents domestiques si

## DONNEES REJETS INDUSTRIELS

caractère	l'industriel est raccordé
<b>cd_rejet_ei</b> caractère	Code du point de rejet s'il existe un rejet direct au milieu
<b>lb_rejet_ei</b> caractère	Libellé du point de rejet
<b>insee_rejet_ei</b> entier	Code insée de la commune du point de rejet
<b>commune_rejet_ei</b> caractère	Nom de la commune du point de rejet
<b>x_rejet_ei</b> numérique	Coordonnées (abscisse) du point de rejet direct (en lambert 93)
<b>y_rejet_ei</b> numérique	Coordonnées (ordonnées) du point de rejet direct (en lambert 93)
<b>milieu_rejet_ei</b> caractère	Type de milieu récepteur du point de rejet direct F : Infiltration M : Rejet en milieu marin N : Rejet dans un système aquifère R : Rejet dans une entité hydrographique
<b>cd_rejet_step</b> caractère	Code du point de rejet de la station d'épuration collective (STEP) si l'établissement est raccordé (partiellement ou totalement)
<b>lb_rejet_step</b> caractère	Libellé du point de rejet de la STEP
<b>insee_rejet_step</b> entier	Code insée de la commune du point de rejet
<b>commune_rejet_step</b> caractère	Nom de la commune du point de rejet de la STEP
<b>x_rejet_step</b> numérique	Coordonnées (abscisse) du point de rejet de la STEP (en lambert 93)
<b>y_rejet_step</b> numérique	Coordonnées (ordonnées) du point de rejet de la STEP (en lambert 93)
<b>milieu_rejet_step</b> caractère	Type de milieu récepteur du point de rejet de la STEP F : Infiltration M : Rejet en milieu marin N : Rejet dans un système aquifère R : Rejet dans une entité hydrographique

## Description du fichier « listeDataIndicateurs\_xxx »

Ce fichier contient les valeurs des indicateurs de rejets pour les établissements industriels :

Libelle/Type	Description
<b>code_etablissement</b> caractère	Code bassin de l'établissement industriel
<b>libelle_indicateur</b> caractère	Intitulé de l'indicateur
<b>indicateur_calcule</b> caractère	Code de l'indicateur
<b>annee</b> entier	Année
<b>valeur_indicateur</b> numérique	Valeur numérique de l'indicateur
<b>regime</b> caractère	Régime de pollution (F : forfait, M : mesure, R : Suivi régulier des rejets, U : inconnu)
<b>raccorde</b> caractère	Etablissement raccordé à un système de collecte (O) ou non (N) pour cette valeur d'effluent.  O : la pollution est rejetée au milieu naturel à l'endroit du point de rejet de la station d'épuration à laquelle est raccordée l'établissement  N : la pollution est rejetée au milieu naturel à l'endroit du point de rejet industriel

## Glossaire

**MES** : Matières en suspension : quantité de matières, exprimée en poids sec, contenues dans l'eau et mesurées selon les normes NFT 90-105, NFT 90-105-2 ou NF EN 872 (en kg/j ou t/j pour les rejets).

**DCO** : Mesure de la pollution organique d'une eau basée sur l'oxydation totale de la matière organique qu'elle contient, au laboratoire, par un agent chimique. On obtient la consommation totale d'oxygène fourni par l'agent chimique. La DCO, du fait d'une oxydation intense, est plus élevée que la DBO car elle mesure aussi les substances non biodégradables et parfois non organiques.

**DBO5** : Mesure de la pollution organique d'une eau basée sur le suivi de sa dégradation, au laboratoire, par des bactéries dont on mesure la consommation d'oxygène, sur une période de 5 jours. Elle évalue généralement la fraction biodégradable de la matière organique.

**MI** : Matières inhibitrices : Indice exprimant la toxicité d'un effluent vis à vis d'une population de daphnies, mesuré selon la norme Afnor T 90-301 (en équitox/jour ou kéquitox/jour pour les rejets).

## DONNEES REJETS INDUSTRIELS

**NR** : Teneur en composés non oxydés de l'azote (principalement azote organique et azote ammoniacal) d'un échantillon, déterminée dans les conditions définies par la Méthode Kjeldahl.

**METOX** : Indice global calculé à partir des concentrations en métaux et métalloïdes, pondérées par des coefficients multiplicateurs en fonction de leur degré de toxicité, selon les normes Afnor T 90-112, T 90-113 et T 90-119

**AOX** : Éléments organohalogénés (contenant du chlore, du brome, ...) dosés dans les composés organiques par adsorption sur du charbon actif selon les normes ISO 9562 ou NF EN 1485

**SDE** : Substances Dangereuses pour l'Environnement. Ce paramètre de redevance combine 16 molécules dont la toxicité est prise en compte via des coefficients de pondération :

Benzo(g,h,i)pérylène, Indeno(1,2,3-cd)pyrène, Anthracène, Fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Naphtalène, Benzène, Toluène, Xylènes, Ethylbenzène, Octylphénols, Nonyphénols, Tributylétain cation, Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)